



## COMMUNE DE SCHOENAU

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024 A 19H30

Sous la présidence de Michel BUTSCHA

Nombre de conseiller.ère.s

Elu.e.s :

14

Nombre de conseiller.ère.s

en fonction :

14

Procurations :

0

Absent.e.s :

1

**Présent.e.s :**

BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy, ZIMMERER Philippe.

**Absent.e.s excusé.e.s :** WEIBEL Laetitia.

Secrétaire de séance : Laurent NAAS.

Quorum : 8 conseiller.ère.s municipaux

Modalités de vote : scrutin ordinaire

- 1) **Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance**
- 2) **Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 8 avril 2024**
- 3) **Finances : Décision modificative du budget principal**
- 4) **Finances : Décision modificative du budget de la régie camping**
- 5) **Finances : Décision modificative du budget de la régie électrique**
- 6) **Finances (régie électrique) : mise en œuvre de l'autoconsommation collective**
- 7) **Domaine : réseaux mobiles identification des zones blanches dans le village**
- 8) **Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau**
- 9) **Demande de subventions**
- 10) **Divers et communiqués**

### 1) **Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal décide de désigner Laurent NAAS, secrétaire de séance.

### 2) **Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 8 avril 2024**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

### 3) **Finances : Décision modificative du budget principal**

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter deux décisions modificatives du budget principal.

La première concerne la section d'investissement et les dépenses prévues au budget pour l'aménagement du camping et de l'aire de camping-car. Il est proposé de transférer les investissements prévus au budget principal vers le budget annexe de la régie camping.

La commune versera une avance au camping pour les investissements prévus : 160 000 € pour l'aire de camping-car et 50 000 € pour l'aménagement du camping. Cette avance devra être remboursée par le budget camping.

Article	Intitulé	Montant
<b>Dépenses d'investissement</b>		
2128	Aménagement de terrains (camping, aire de camping-car)	150 000,00 €
2152	Installation de voirie (équipements aire de camping-car)	60 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		
276341	Créances sur collectivité publique (avance pour le camping)	210 000,00 €

La deuxième concerne la correction d'une erreur d'imputation effectuée sur l'exercice 2023. Pour réimputer les dépenses d'achat de fioul au compte 60621, il est proposé la décision modificative du budget suivante (sans incidence financière) :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
60621	Achat de fioul	8 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
773	Mandat annulé sur exercice antérieur	8 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valident cette décision modificative.

### 4) **Finances : Décision modificative du budget de la régie camping**

Afin d'intégrer les investissements liés à l'aménagement de l'aire de camping-car et au camping, le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative du budget camping suivante :

Article	intitulé	Montant
<b>Dépenses d'investissement</b>		
2111	Terrain nu (aménagement aire de camping-car)	100 000,00 €

2135	Equipements aire de camping-car	60 000,00 €
2128	Aménagement de terrain	50 000,00 €
Total		210 000,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>		
1687	Avance versée par le budget principal	210 000,00 €
Total		- €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative présentée.

#### **5) Finances : Décision modificative du budget de la régie électrique**

Afin d'intégrer les amortissements qui n'ont pas été réalisés en 2023, le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la décision modificative du budget de la régie électrique suivante :

Article	intitulé	Montant
<b>Dépenses d'investissement</b>		
13911	Contrepartie amortissement subvention	681,93
13916	Contrepartie amortissement subvention	196,43
13917	Contrepartie amortissement subvention	3283,21
Total contrepartie amortissement subvention		<b>4161,57</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
2825	Compens dotation aux amortissements	14409,08
28288	Compens dotation aux amortissements	804,86
Total des compensation dotations aux amortissements		<b>15213,94</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
6811	Dotations aux amortissements (Moulin)	<b>15213,94</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
777	Amortissement subvention investissement (Moulin)	<b>4161,57</b>

#### **6) Finances (régie électrique) : mise en œuvre de l'autoconsommation collective**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'autoconsommation collective, un contrat de rachat du surplus doit être passé avec un responsable d'équilibre. Enogrid, le bureau d'étude qui accompagne la commune dans la mise en place de l'autoconsommation collective a présenté plusieurs offres d'acheteur de surplus à la commune. Le Maire propose de retenir l'offre d'Elmy dont le coût d'achat est fixé à 0,04 €/kWh et dont la durée est fixée à un ou deux ans.

Par ailleurs, le Maire propose de fixer le coût de revente de l'électricité de la régie électrique au budget principal et au budget du camping. En tenant compte des coûts d'investissement et de fonctionnement de la centrale photovoltaïque et de la centrale hydroélectrique, le coût moyen de production d'un kWh est estimé à 0.10€.

Le conseil d'exploitation de la régie électrique, décide, à l'unanimité de ses membres de donner pouvoir au Maire pour signer le contrat d'achat, et de fixer le coût de facturation d'un kWh à 0,10 €.

## **7) Domaine : réseaux mobiles identification des zones blanches dans le village**

Le Maire informe le conseil municipal que la préfecture mène une enquête sur la couverture mobile dans les territoires ruraux. Elle sollicite les communes pour recenser les zones blanches sur leurs bans communaux. Les communes doivent transmettre les résultats de ce recensement avant le 20 mai.

## **8) Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau**

Le Maire présente au conseil municipal, le rapport annuel sur la gestion de l'eau réalisé par le SDEA. Il sera transmis aux conseillers et conseillères municipaux.

## **9) Demande de subventions**

Le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Fondation de France : 60 €
- AMAM : 60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le versement de ces subventions.

## **10) Divers et communiqués**

- **Elections européennes**

Le Maire rappelle la composition du bureau de vote des élections européennes prévues le dimanche 9 juin.

Horaires	Assesseurs		
8h-10h	Philippe Zimmerer	Jean-Jacques Tousch	Rémy Weibel
10h-12h	Jean-Pierre Leonhart	Matthieu Kuhn	Roland Schmitt
12h-14h	Cindy Huck	Patricia Wiedemann	Séverine Gutmann
14h-16h	Florence Koebel	Laetitia Weibel	Morgane Gross
16h-18h	Laurent Naas	Michel Butscha	Chloé Guimaraes

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Michel BUTSCHA